

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### ENV 011-3748/18/BM

#### ■ Demande de subvention pour le PIDAF des Etangs - Dispositif DFCI 8.3.1 du Programme de Développement Rural de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur MET 18/7156/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier des Etangs, PIDAF, la Métropole Aix-Marseille-Provence réalise des travaux de débroussaillage et d'abattage d'arbres dans les zones naturelles à risques. Ce document a été validé par les services de l'État, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et visent à diminuer les risques de départ de feux.

Pour le programme 2018, il est envisagé de réaliser l'opération suivante :

- Commune de Port-de-Bouc : Éclaircie sylvicole à caractère DFCI

Mas de l'Hôpital - 20 ha

Cette opération a pour objectif de créer un verrou DFCI entre le Mas de l'Hôpital et la forêt Départementale et Domaniale de Castillon et la zone urbaine de Port-de-Bouc, conformément à la délibération n° 2017-018 du Pays de Martigues, validant le programme de travaux précité.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de L'État et l'Union Européenne, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Conseil Départemental.

Le coût prévisionnel de ce programme est estimé à 49 992 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel de ce programme est le suivant :

Signé le 18 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2018

Organismes sollicités	Taux sollicités x	Montants sollicités
État et Union Européenne	40%	16 664 euros HT
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	20%	8 332 euros HT
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	20%	8 332 euros HT
Métropole Aix-Marseille-Provence	20%	8 332 euros HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 15 mai 2018.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de faire des travaux de défense incendie sur la commune de Port-de-Bouc

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter une subvention pour le Programme 2018 d'un montant global de 33 328 euros auprès de L'État et l'Union Européenne, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre de la mesure 8.3.1 DFCL du Programme de Développement Rural de la Région Provence Alpes Côte d'Azur conformément au dossier de demande de subvention annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention attributive de subvention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Signé le 18 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2018

**Article 3 :**

La recette de 33 328 euros sera affectée en recette d'investissement du budget de la Métropole 2019 –  
Opération 4581166011

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA